



Agenda

Vendredi 8 août

Club des Cerisiers Blancs
Concours de pétanque

Jeudi 13 août

Don du sang

Du Jeudi 27 août au dimanche 20 septembre

Tennis : tournoi Open

Vendredi 28 août

Vogue

Repas des classes en 6 (place)
Jeux pour enfants,
Retraite aux flambeaux

Samedi 29 août

Vogue

Dimanche 30 août

Vogue

Foulée Bessenoise
Concours boules interclasses

Samedi 5 septembre

Forum des Associations
Repas Pompiers

ZOOM sur

Le tourisme au Pays de L'Arbresle

Suite à son assemblée générale, l'office de tourisme du Pays de L'Arbresle se réorganise. Il sera désormais rattaché à la Communauté de Communes. Un conseil d'exploitation de 13 membres sera créé : 8 membres communautaires et 5 acteurs du tourisme local en assureront la responsabilité.

Que faire cet été ?

Les mercredis-découverte disparaissent au profit des semaines découverte. Elles auront lieu **du 13 au 18 juillet** et **du 3 au 8 août**. Tout un programme varié et ouvert à tous proposé dans les communes du pays de L'Arbresle : visites historiques à l'Arbresle et Bibost, visites industrielles à Savigny, agricoles à Bessenay, Fleurieux, Sarcey, modelage à Bully, jeu de piste, balade-croquis à Chevinay ! Un élevage d'escargots ? Des plantes sauvages comestibles ? Un viaduc mystérieux ? Un lavoir sans eau ? Bref de quoi découvrir et ne pas s'ennuyer !

Les places sont limitées, les réservations sont obligatoires auprès de l'office de tourisme du Pays de L'Arbresle, dès le 29 juin pour la semaine de juillet et dès le 20 juillet pour la semaine d'août. Tarif : 3,50 € à partir de 5 ans.

L'office de tourisme édite aussi un catalogue : « un été au Pays de l'Arbresle ». Il est disponible en mairie. Il détaille semaine par semaine les lieux à découvrir sur notre territoire.

De la randonnée ?

La mairie dispose de topoguides de petites randonnées à la portée de tous autour de Bessenay.

Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle : 04-74-01-48-87,
place Sapéon, l'Arbresle, www.arbresletourisme.fr

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, TOINON, CROCI, LOMBARD, MICOLON, FARGERE, FERRIERE, CHASSIGNEUX.

Excusées : Mesdames Odile BOSCH et Odile LIMOUSIN

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour concernant des conventions à passer avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle : l'une pour la mise à disposition d'un agent du Centre Forme pour les activités périscolaires et l'autre pour la numérisation des documents d'urbanisme.

1. Modification du tableau des effectifs

La commission administrative du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône du 21 mai dernier a validé la demande d'avancement de grade de Madame Florence MAUVERNAY qui passera du grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à celui d'ATSEM Principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2015.

De même, le Comité Technique du 9 juin a validé la modification du temps de travail de Madame Eliane LEGRAIN qui passera de 29 h à 32,5 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre.

Le tableau est également mis à jour avec la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe devenu vacant suite à l'avancement au grade d'Agent de Maîtrise de Madame Martine CARADOT.

2. Avenant au Contrat Pluriannuel signé avec le Département du Rhône

Le Département a approuvé le 5 juin la demande d'avenant au contrat pluriannuel qui supprime les lignes concernant deux opérations d'assainissement, pour un montant total de subvention de 37 808 € et les remplace par deux opérations permettant d'obtenir le même montant de subventions : rajout d'une année sur l'opération « Participation aux frais de fonctionnement de la structure multi-accueil Les Griottes » pour une subvention de 14 396 € et création d'une nouvelle opération « Mise en accessibilité du cimetière » pour une subvention de 23 412 €.

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

Suite à la décision du Département du Rhône d'arrêter le service de Transport à la Demande (TAD) à compter du 1^{er} juillet 2015 et de solliciter les Communautés de Communes pour la reprise d'un service correspondant, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), considérant la nécessité de maintenir un service de transport de proximité, a accepté de prendre en charge un nouveau service de transport. Il est donc nécessaire qu'elle prenne la compétence de « transport à la demande » qui est une compétence facultative sur délégation du Département du Rhône. Après le vote en conseil communautaire, la commune se prononce également favorablement sur cette prise de compétence.

Quel service la CCPA va mettre en place ?

La CCPA est en train de lancer les procédures pour organiser le service **d'Aide à la Mobilité Individuelle (AMI)** du Pays de l'Arbresle. Il s'agit d'un service de transport public flexible, à mi-chemin entre les transports en commun réguliers et les taxis. Ce service s'adressera aux populations les plus fragiles. Les conditions d'éligibilité, d'inscription et d'utilisation du service seront communiquées au cours du mois de septembre 2015.

Les dossiers d'inscriptions seront à retirer et à remettre en Mairie, avec les justificatifs demandés. Les durées d'inscription seront de 6 mois ou 1 an en fonction de la situation des personnes. Les dossiers seront instruits par la Communauté de Communes. A l'issue de cette instruction, une carte d'utilisateur sera remise à la personne pour accéder au service.

Le territoire de la CCPA sera maillé complètement pour favoriser la mobilité avec plusieurs points de dépôt par commune (pour Bessenay, Place du Marché et La Brévenne).

Les principales conditions et modalités du service de transport AMI sont :

- l'usager est un habitant du Pays de l'Arbresle,
- 3 catégories de situations pour accéder au service :
 - Personnes en difficulté d'insertion, en recherche d'emploi, en formation,
 - Personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, en situation de handicap ou de mobilité réduite.
 - Personnes en situation d'isolement sans possibilité de se déplacer vers les services administratifs, culturels, sportifs, commerciaux ou médicaux.
- Etre âgé d'au moins 14 ans avec exclusion des scolaires,
- Le nombre de trajets est limité à un aller-retour par jour et 20 allers-retours par mois,
- le démarrage de ce nouveau service est prévu au cours du 4^{ème} trimestre 2015.

4. Convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent du Centre Forme pour les activités périscolaires

Dans l'attente de la réouverture de l'Aqua Centre et du Centre Forme, la mise à disposition d'un agent de la CCPA pour des activités organisées dans le cadre des rythmes scolaires peut se poursuivre jusqu'aux vacances de printemps de l'année scolaire 2015-2016.

Un avenant à la convention est donc présenté et sera signé pour valider cette prolongation de mise à disposition.

5. Convention avec la Communauté de Communes et la Direction Départementale du Territoire (DDT) pour la numérisation des documents d'Urbanisme

A la demande de la DDT, une convention tripartite va être signée avec la CCPA et la commune. Cette convention a pour objet de fixer les modalités et conditions de numérisation des documents d'urbanisme afin de permettre un accès plus facile aux fichiers. Les données pourront ainsi être facilement actualisées lors de modifications du Plan Local d'Urbanisme.

6. Convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Une des missions de La Direction Départementale du Territoire (DDT) était l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) pour le compte des collectivités compétentes. Depuis le 1^{er} septembre 2014, cette instruction n'est plus assurée par la DDT. Les élus de l'Ouest Lyonnais ont souhaité confier ces missions d'instructions au SOL qui a donc créé un service spécifique pour l'instruction des demandes des 41 communes des Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais.

Le coût financier est pris en charge par la CCPA pour les communes de son territoire. Chaque commune doit signer une convention avec le SOL précisant la répartition des missions.

7. Décision modificative

Pour la bonne exécution des opérations comptables et financières, il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget principal afin d'adapter les dotations d'Etat prévues au budget primitif avec les notifications des montants officiels.

8. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (exercice 2014)

La commune adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) pour la fourniture en eau potable dont l'exploitation est assurée par la Lyonnaise des Eaux. Le rapport 2014 du Syndicat fait apparaître les points suivants :

- 5 172 119 m³ d'eau fournis par le captage de l'île du Grand Gravier (Grigny) par un réseau de 2 080 kms aux 32 177 abonnés (**dont 1 029 pour Bessenay**) représentant 73 342 habitants sur 74 communes ;
- excellente qualité bactériologique de l'eau fournie ;
- prix moyen par m³ pour une consommation de 120 m³ : **2,70 €** (hors redevance pollution et taxe de traitement des eaux usées).

9. Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (exercice 2014)

Les eaux usées de la commune sont traitées soit par la station d'épuration de la Brévenne, soit par celle de la Giraudière (secteur Jussieu et la Giraudière), soit encore par la station des Rivières (filtre planté de roseaux) pour le secteur des Rivières.

Les bilans des analyses confirment que les traitements permettent de retrouver une bonne qualité de l'eau et que les boues recyclées par le biais d'un plan d'épandage sont bien conformes pour l'utilisation agricole. Le rapport complet est disponible en mairie pour consultation.

Principaux éléments : 745 foyers raccordés à l'assainissement collectif, **60 045 m³** d'eau facturés par la SDEI, **350 m³** de boues produites et épandues sur terrains agricoles dans le cadre du plan d'épandage.

10. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux – Assainissement

Réseaux d'eaux pluviales et usées du secteur de St Irénée : une réunion est programmée le mardi 30 juin avec la Police de l'Eau pour faire avancer ce dossier et valider les options de travaux prévues.

Accessibilité des bâtiments communaux : quelques ajustements sont à prévoir pour mettre l'Agenda d'Accessibilité en conformité. Dans l'immédiat, la voirie n'est pas concernée par cette mise à niveau.

Travaux de peinture dans les cuisines de la salle des fêtes et de la salle polyvalente : les travaux auront lieu à partir du 20 juillet et seront réalisés par l'entreprise CHARPIN.

Salle de gymnastique : l'entreprise LARDY a débuté les travaux qui devraient se terminer fin juillet.

City Stade : les travaux de raccordement en eau potable seront réalisés le 22 juillet.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Travaux de voirie 2015 et allées du cimetière : suite à la consultation des entreprises, c'est le groupement EUROVIA-PERRET et l'entreprise CASSAGNES en sous-traitance qui ont été choisis pour un montant de 99 360 € HT. Les travaux devraient débuter le 6 juillet.

Intempéries du 6 juin : suite aux fortes précipitations, des dégâts ont été constatés sur la voirie communale, principalement aux abords du bassin d'orage de Bartassieux. Pour ce secteur, les travaux seront effectués par la Communauté de Communes en septembre. Certains fossés ont dû être curés rapidement afin d'éviter d'autres débordements.

Points d'apport volontaires (PAV) : des travaux de sécurisation seront effectués sur certains sites afin que les containers soient mieux maintenus en place.

○ Equipements de communication

Projet tableau numérique à l'Ecole Les Echaras : suite aux différentes visites des élus et des enseignants, le choix se porte sur une proposition de la société MOTIV SOLUTIONS pour un montant de 8 900 € TTC pour deux tableaux numériques qui seront installés dans deux classes pour la rentrée de septembre.

Syndicat Départemental d'Electrification du Rhône : le service de groupement d'achat d'énergie a effectué sa consultation. Le fournisseur qui a proposé la meilleure offre est EDF. Un nouveau contrat sera donc à signer pour la fourniture d'énergie pour les compteurs supérieurs à 36 KVA à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour le secteur de St Irénée, la réflexion est en cours pour le choix des candélabres d'éclairage public.

○ Information – Tourisme

Livret fleurissement : il est en cours de finalisation pour une présentation au jury départemental en juillet.

Assemblée Générale Office du Tourisme du Pays de l'Arbresle : le service est repris par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

○ Manifestations – Vie Associative

Vogue 2015 : suite à la demande des forains, la commission propose l'organisation de jeux pour les enfants le vendredi soir avant le repas organisé par les classes en 6. Une information sera distribuée aux enfants des écoles. Une retraite aux flambeaux sera également mise en place.

Forum des associations : il aura lieu sur la place du Marché le **samedi 5 septembre de 9h à 13h**. Une information sera prochainement adressée aux associations pour les inscriptions. Par ailleurs, la réunion pour la mise en place du calendrier des manifestations aura lieu le **vendredi 4 septembre à 20 h 30** au Trapèze.

Projet de Grand Prix Boulistes : GDP Vendôme a sollicité la société de boules et la commune pour l'organisation sur le territoire du Pays de l'Arbresle d'un grand prix international de boules du 15 au 17 avril 2016, regroupant les 24 meilleures quadrettes internationales. Les compétitions auraient lieu au boulodrome couvert de la CCPA et les repas au gymnase de la CCPA et à la salle polyvalente de Bessenay. Le plan de financement définitif reste à être précisé.

Repas des Aînés du dimanche 4 octobre : la commission travaille sur cette manifestation.

○ **Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires**

Conseil Municipal d'adolescents : il poursuit son projet d'aménagement des abords du City Stade en tenant compte de plusieurs contraintes liées au futur réseau des eaux pluviales provenant de St Irénée (bassin de rétention, respect de la zone humide...). Les jeunes souhaitent respecter le côté champêtre du site et ont déjà proposé diverses pistes de réflexion. La prochaine réunion aura lieu le **mercredi 8 juillet à 18 h 30**.

Conseil d'Ecole les Echaras : les prévisions d'effectif pour la prochaine rentrée sont stables avec 225 enfants. Il y aura une seule classe à double niveau qui regroupera des enfants de CE2 et CM2. Un phénomène récent d'absentéisme des enfants à l'école est constaté et une circulaire ministérielle sur le sujet a été diffusée aux familles.

Conseil d'Ecole les 3 Collines : une petite baisse du nombre d'élèves est prévue pour la rentrée avec 59 enfants contre 65 cette année. Les enseignants ont demandé des tableaux numériques et indiqué qu'ils se retireraient des activités de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré en raison de l'augmentation de la cotisation.

Temps d'activités périscolaires (TAP) : suite au questionnaire de satisfaction diffusé aux familles, le bilan fait ressortir les éléments suivants :

- les enfants sont davantage fatigués (80 %).
- les enfants se sont tout de même bien adaptés aux nouveaux rythmes (50 %).
- les familles sont satisfaites du travail fait avec les Atsem pour les maternelles, avec un petit manque au niveau de la communication sur ce qui est fait par les enfants.
- il en est de même pour les primaires, avec des questions sur les problèmes de discipline et de sécurité.

○ **Urbanisme**

Lotissement Saint-Irénée : le chantier des 12 maisons avance correctement.

Maison paramédicale : L'étude présentée par SEMCODA montre que financièrement, la meilleure solution est de remplacer les locaux techniques actuels par l'opération « Maison paramédicale » et logements pour les seniors. Une réflexion devra alors être menée en parallèle pour déterminer le nouvel emplacement du service technique.

○ **Finances-Personnel**

Une réunion a été organisée avec le personnel du restaurant scolaire afin de faire le point sur l'organisation du service et de lancer une réflexion sur les évolutions à apporter.

11. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)

Ateliers de mutualisation : les différents ateliers d'élus et personnel travaillent activement sur les projets de mutualisation entre les communes. L'objectif est d'étudier ce qui peut être modifié afin d'aider les communes dans leur gestion et de leur faire réaliser des économies. Le schéma de mutualisation entre la CCPA et les communes doit être adopté d'ici la fin de l'année 2015.

12. SIVOM de la Giraudière

Les travaux de la Gare de la Giraudière ont débuté (création de toilettes et modification des accès pour les personnes à mobilité réduite). La plateforme sportive vers la Chapelle de la Giraudière est bientôt terminée. Il restera à réaliser les travaux de sécurisation pour une utilisation en terrain de foot d'entraînement (50 m * 60 m).

13. Questions diverses

Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI BERTOUT-HERAUDET 20 Route de Lurcieux	ZA des Garelles	Création d'un bâtiment de stockage de 491 m2.	20/05/2015
SEMCODA BOURG EN BRESSE	15 Rue Saint-Irénée	Construction de 4 logements individuels supplémentaires	10/06/2015

Infos Mairie

○ Horaires d'été de la Mairie :

A compter du lundi 6 juillet et jusqu'au vendredi 28 août inclus, **le secrétariat fermera à 17 H 30 au lieu de 18 H 30 les lundis et vendredis soirs.**

○ Extrait des horaires de l'Arrêté préfectoral concernant la lutte contre les bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment **les tondeuses à gazon**, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

○ **Vols de plantes au cimetière** : il nous a été signalé que des actes de malveillance avaient été constatés. Merci de signaler en mairie toute situation jugée anormale.

○ **Civisme** : des sacs Toutounet sont à disposition des propriétaires de chiens sur la place du Marché.
A chacun de respecter les trottoirs, lieux publics, espaces verts...

○ **Concours départemental des maisons fleuries** : chaque jour, les habitants de notre territoire, passionnés par les fleurs, leur jardin, leur balcon... participent à l'embellissement du Département. Créé il y a plus de 30 ans par Rhône Fleurissement, le concours départemental des maisons fleuries récompense leur engagement. L'inscription est ouverte à tous les habitants.

Bulletin d'inscription et règlement disponibles en Mairie ou sur le site www.rhonefleurissement.fr où vous pourrez trouver toutes les infos. **Inscriptions jusqu'au 15 septembre 2015.**

Infos CCPA

○ **Aide au Logement** : Afin d'améliorer l'habitat, la CCPA propose une action aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux locataires afin d'améliorer le logement. En partenariat avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), un conseil est apporté aux particuliers qui peuvent bénéficier de subventions pour les travaux.

Une permanence a lieu les **2^e et 4^e vendredis de chaque mois de 9 h à 12 h à la CCPA.**

○ Jeunes Sapeurs- Pompiers

L'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de BESSENAY recrute des garçons ou des filles de 12 à 14 ans pour leur apprendre la base du métier de sapeur-pompier. Cette formation de 4 ans est dispensée tous les vendredis soirs de 18h30 à 21h00. Ils apprendront les missions de lutte contre les incendies, les premiers gestes de secours à personne, la protection des biens et de l'environnement. Les séances sont divisées en une partie théorique et une partie pratique ou sportive. Cette formation est sanctionnée par le brevet national des JSP en fin de 4^{ème} année. Les inscriptions seront prises jusqu'à fin juillet pour une rentrée en septembre.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Président Roland THOLIER au 06.79.97.30.96 ou par mail jsp.bessenaypaysdesbigarreux@sdmis.fr.

○ Création Moto Club Bessenois :

Dans le but de se retrouver ensemble pour partager de belles « balades » en moto.

Si vous êtes intéressé(s), je vous propose de me contacter :

- soit par tél : 06.81.09.93.38

- soit par mail : ericlimousin@wanadoo.fr

A bientôt... sur la route ...

○ Classes en 6 :

La classe en 6 organise **le vendredi 28 août** sur la place du marché à 19h30, le traditionnel **repas villageois à l'occasion de la vogue**.

Au menu : un apéritif offert, salade verte, poulet basquaise et riz, fromage blanc et dessert pour un prix de 12€. Un menu enfant est également proposé pour 6€. Inscriptions au Petit Bazar et au Café du midi jusqu'au 22 août. On vous attend nombreux!!!!"

Une réunion aura lieu **le vendredi 21 août à 20h** au Trapèze.

○ Gymnastique Bessenay Club Maison des Associations (1^{er} étage) SAISON 2015/2016

Les cours de Gymnastique reprendront le lundi 14 septembre dans une salle entièrement rénovée avec des horaires modifiés et un NOUVEAU COURS LE JEUDI SOIR

7 heures 15 de cours par semaine vous sont proposées pour un tarif annuel de 95€ avec accès libre à tous les cours :

jour	animateur	horaire
Lundi matin	Liliane DUCARRE	9h30-10h45
Lundi soir	Marie DELESTREZ	20h30-21h30
Mardi soir	Brigitte HENON	19h15-20h15
Mercredi matin	André FUX	9h00-10h00
Jeudi matin	Marie DELESTREZ	9h00-10h00
Jeudi matin	Marie DELESTREZ	10h00-11h00
<u>Jeudi soir</u>	<u>Florine DUCARRE</u>	<u>19h45 – 20h45</u>

- Possibilité de 2 cours d'essai gratuits en début de saison.

- Pas de cours pendant les vacances de Noël

- Pas de cours une semaine sur deux pendant les autres vacances, les dates sont affichées dans la salle de Gym.

- L'assemblée générale du club aura lieu le 13 novembre à 20h salle rue du nord.

- Fin de la saison : le jeudi 16 juin 2016

Inscriptions

Une cotisation annuelle de 95€ par chèque à l'ordre du G.B.C. (tarif jeune 16/18 ans = 63€).

Un certificat médical est conseillé.

Les attestations de présence pour les Comités d' Entreprises seront délivrées sur demande, par mail, si vous avez une adresse, ou par courrier (fournir une enveloppe timbrée à votre adresse).

Clôture des inscriptions le 05 OCTOBRE 2015 Renseignements par mail : mimi_hyvernats@hotmail.com

Infos Diverses

○ Ouverture des commerces pendant l'été :

	Juillet	Août	Septembre
Boucherie RIVIERE	Ouvert tout l'été		
Alimentation PROXI	Ouvert tout l'été		
Pâtisserie ROCHARD	Fermé du 21 au 28 juillet	Ouvert	Ouvert
Boulangerie NICOLAS	Ouvert	Fermé du 25 août au 07 septembre	
La Ronde Paysanne	Ouvert	Fermeture les 15 et 16 août. Ouverture les 12 et 13 août de 9 h à 19 h	Ouvert
Restaurant « Mélanger les couleurs »	Ouvert tout l'été sauf les lundis et mardis		
Restaurant « Brévenne-café»		Fermé du 15 au 30 août	
Restaurant « Café du midi »	Fermé du mer 29 juillet au Dim 16 août		
Bistro'Live	Ouvert tout l'été		
Auberge de la Brévenne	Ouvert tout l'été		

- Le cabinet de **Pédicure et de podologie** de Mme OGIER-MANAUT sera fermé du 10 au 21 août.
- L'**Institut Harmonie-Beauté** de Mme Suzon PESTIER sera fermé du 20 au 25 juillet et du 17 au 22 août.
- La **pharmacie LOMBARD** sera fermée du 12 au 15 août.
- Le **salon de coiffure NUANCES** sera ouvert tout l'été sauf le lundi 13 et le mercredi 22 juillet.
- Le **salon Beau'I** sera fermé du 10 au 17 août.
- Le **P'tit Bazar** ouvrira en juillet et août à 16 h l'après-midi (au lieu de 15h).
- **La poste** : horaires d'été : ouverture habituelle, **excepté du 17 au 22 Août** : ouvert tous les après-midis de 14 h à 17 h (fermé le matin) et le **samedi 22 août** : de 9 h à 12 h – **fermé le samedi 29 août**.

○ **Madame BLOUIN Laurence, masseur-kinésithérapeute**, vous fait part de son installation au sein des locaux situés au 16 rue du commerce à Bessenay. Le cabinet ouvrira ses portes **dès le 7 septembre 2015**, sur rendez-vous au 06.78.44.25.01.

Le chiffre...500

Les carrières de Glay : 500 ans d'exploitation

Exploitées depuis le 15^{ème} siècle et jusqu'en 1947, la pierre des carrières de Glay était extraite par des hommes qui partageaient leur temps entre les travaux des champs, les vignes et la carrière. Utilisée pour construire fermes, châteaux, églises, lavoirs, murets ... dans toute la région et jusqu'au centre de Lyon, la pierre dorée illumine encore aujourd'hui nos villages.

Désormais espace naturel sensible avec 15 espèces de chauve-souris protégées, les carrières sont accessibles au public en visite libre (accès gratuit tous les jours de l'année) ou en visite guidée. Ce lieu de découvertes et de promenade est aussi le cadre de belles manifestations telles que la 4^{ème} Nuit du Conte qui s'est tenue le 27 juin dernier.

Plus d'informations sur <http://www.carrieres-de-glay.fr/>



Mairie de Bessenay
mairie@mairie-bessenay.fr
 Tél. 04 74 70 80 07
 Horaires :
 Lundi : 13h30/18h30
 Mardi au jeudi : 8h30/12h00
 Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30
 Site : www.mairie-bessenay.fr